

DECRET N° 73-117 du 27 mars 1973

portant nomination de Mr Salé IMOROU
en qualité de Directeur Général Adjoint
de la Société Nationale Agricole pour le
Coton.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du
Gouvernement;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 jan-
vier 1973 qui l'a complété;
VU le Décret n°71-238 du 6 décembre 1971, portant approbation des
Statuts de la Société d'Etat dite Société Nationale Agricole pour
le Coton ;
VU le Décret n°71-112/CP/MDRC du 14 juin 1971, portant nomination de
Mr Tadjou BELLO, en qualité de Directeur Général Adjoint de la
Société Nationale Agricole pour le Coton ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.-Le Décret n°71-112/CP/MDRC du 14 juin 1971, portant nomination de Mr
Tadjou BELLO en qualité de Directeur Général Adjoint de la Société Nationale Agri-
cole pour le Coton est abrogé.

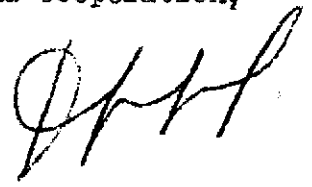
Article 2.- Mr Salé IMOROU, Ingénieur Agronome, est nommé Directeur Général Adjoint
de la Société Nationale Agricole pour le Coton.

Article 3.- Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération est chargé de
l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter du 1er avril 1973 et
qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 27 mars 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Développement Rural
et de la Coopération,


Capitaine A. Mama DJOUGOU


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Intendant Militaire Thomas LAHAMI